



Mairie de Valignny

15, route d'Ainay - 03360

Tél: 04.70.66.60.77

Courriel: mairie-valignny03@wanadoo.fr

DELIBERATION

Séance du 17 Mai 2019

L'an Deux Mil dix-neuf, le dix-sept mai, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALIGNY, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel RENAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mrs Alain BECQUART, Bernard CHORGNON, Franck DEUSS, Francis LEBLANC, Alain LE GOFF, Daniel RENAUD, Mme Isabelle PLAIDY.

ETAIENT ABSENTS : Mrs Aimé CHEMINOT, Jean-Claude MINARD et Mme Corinne TIERCE.

POUVOIRS :

- Mme Corinne TIERCE a donné un pouvoir à Isabelle PLAIDY,
- Mr Aimé CHEMINOT a donné un pouvoir à Daniel RENAUD,
- Mr Jean-Claude MINARD a donné un pouvoir à Francis LEBLANC.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Francis LEBLANC.

Mr le Maire demande au conseil municipal dans le cadre des travaux du pôle citoyen et intergénérationnel, d'approuver l'avenant n°1 pour le lot n°2 « Charpente Bois – Reprise de couverture »

Cet avenant prend en compte des prestations supplémentaires correspondant à la démolition d'une cheminée, contreventement charpente pour photovoltaïque, habillage des sous-face côté voisin, lasure, traitement hydrofuge.

Mr le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n°1 :

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant	Nouveau montant HT
02	EURL RIOTTE	7 766,00	7 000,00	14 766,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2019.

**Avenant n°1
EURL RIOTTE**

**Avenant n°1
LA LOUROUSIENNE**

Mr le Maire demande au conseil municipal dans le cadre des travaux du pôle citoyen et intergénérationnel, d'approuver l'avenant n°1 pour le lot n°8 « Electricité »

Cet avenant prend en compte des prestations supplémentaires correspondant à la fourniture et pose de sèche-mains, d'un vidéoprojecteur, d'un onduleur, switch et sirène incendie, de spots pour la bibliothèque, du câble photovoltaïque, de l'alimentation électrique de l'atelier.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n°1 :

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant	Nouveau montant HT
08	LA LOUROUSINNE	81 730,24	8 238,36	89 968,60

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 comme détaillé ci-dessus,*
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,*
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2019*

Mr le Maire demande au conseil municipal dans le cadre des travaux du pôle citoyen et intergénérationnel, d'approuver l'avenant n°2 pour le lot n°1 « Gros Œuvre ».

Cet avenant prend en compte des prestations supplémentaires correspondant à la pose de bordures, la création d'un seuil, la passerelle métallique extérieure pour l'accès aux combles

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n°2 :

**Avenant n°2
SARL BOUBAT**

Lot	Entreprise	Montant HT Base + avenant 1	Avenant	Nouveau montant HT
01	SARL BOUBAT	199 554,70	7 935,25	207 489,95

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°2 comme détaillé ci-dessus,*
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,*
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2019*

Mr le Maire présente au conseil municipal le plan de financement concernant le programme aménagement de la cuisine.

Plan de financement

**Lot cuisine
Plan de financement**

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>		
<i>Nature</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Nature</i>	<i>Taux</i>	<i>Montant HT</i>
<i>Cabinet d'études LARBRE</i>	<i>1 800,00</i>	<i>Fonds de concours Communauté de Communes Pays de Tronçais</i>	<i>44,44 %</i>	<i>12 000,00</i>
<i>Decho Centre</i>	<i>15 544,63</i>			
<i>Decho Centre</i>	<i>5 206,27</i>			
<i>Auriche</i>	<i>4 454,52</i>			
		<i>Autofinancement</i>	<i>55,56 %</i>	<i>15 005,42</i>
<i>Total</i>	<i>27 005,42</i>			<i>27 005,42</i>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement comme détaillé ci-dessus, et autorise Mr le Maire à faire toutes les démarches nécessaires.

Mr le Maire demande au conseil municipal de prendre une délibération concernant les tarifs et conditions de location à appliquer pour la nouvelle salle dénommée « Espace Socioculturel »

**Tarifs : Espace
Socioculturel**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer, à compter du 1^{er} juillet 2019, les tarifs suivants :

	<i>Tarifs résidents</i>	<i>Tarifs hors commune</i>
<i>Une journée</i>	<i>100 €</i>	<i>150 €</i>
<i>Le Week-end ou 2 jours consécutifs</i>	<i>160 €</i>	<i>250 €</i>
<i>Un jour supplémentaire</i>	<i>100 €</i>	<i>150 €</i>

A chaque location, il sera demandé :

- Des arrhes : représentant 50 % du prix de la location,
- Une caution de 200 € pour le ménage et petits problèmes
- Une caution de 800 € pour les gros problèmes.

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Josette ANTOINE concernant l'installation de son barnum.

Le conseil municipal donne son accord à Mme Josette ANTOINE pour l'installation de son barnum pour la période estivale, sur la terrasse publique devant son établissement, comme pour les années précédentes.

Compte rendu Des commissions

Mr Francis LEBLANC donne le compte rendu :

- *de la commission délégation des services publics relative aux campings. Actuellement un appel d'offre pour la mise en concession est en cours.*
- *de la réunion d'information concernant le Plan Climat Air Energie du Territoire (PCAET). Il précise que c'est un plan d'actions sur 6 ans*

Demandes de Subventions

Mr le Maire présente au conseil municipal les demandes de subvention suivantes :

- *Radio qui qu'en grogne,*
- *France Alzheimer.*

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à ces demandes.

QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire informe le conseil municipal que l'inauguration de l'espace socioculturel aura lieu le vendredi 13 Septembre à 18h.

Mr le Maire demande au conseil municipal d'établir le tour de garde pour les élections européennes du 26 mai.

Le tableau est établi avec les horaires de permanence de chacun.

